

MENTION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

La mairie du Bugue traite vos données personnelles dès votre inscription.

Cadre législatif : Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 « relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées » ;

Le décret n°2004-926 du 1^{er} septembre 2004 pris en application de l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Le décret n°2005-1135 du 7 septembre 2005 article 2 fixant les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation des données du registre nominatif des personnes fragiles.

L'inscription sur le registre dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires au traitement de la demande.

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Les catégories de données traitées sont :

Etat civil, identité, données d'identification, vie personnelle

Les personnes concernées sont :

Les personnes qui se déclarent sur le registre des personnes fragiles

Les personnes à prévenir en cas d'urgence

Les représentants légaux des personnes inscrites

Les travailleurs à domicile intervenant chez les personnes inscrites

Les destinataires des données sont :

Le Maire de votre commune

Le Préfet à sa demande

Durée de conservation :

3 mois après le déménagement, le décès ou la demande de désinscription, à compter de l'information à la mairie ;

Après ce délai, les données seront détruites.

Vous pouvez accéder et obtenir une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de ces données.

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données :

L'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24) désignée comme délégué à la protection des données pour la commune, située 2, place Hoche 24000 PÉRIGUEUX ou à l'adresse électronique dpd.mutualise@atd24.fr

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL : CNIL- 3, Place de Fontenoy- TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07

Téléphone : 01 53 73 22 22

www.cnil.fr



MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville

24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : mairie@lebugue.fr

🌐 : www.lebugue.fr

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels, la Mairie du Bugue met en place le registre nominatif des personnes vulnérables. La finalité est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement, par le Préfet, du plan départemental d'alerte et d'urgence : plan canicule, plan grand froid, crise sanitaire etc...

A quoi ça sert ?

Il permet ainsi de garantir une veille et une attention particulière auprès des personnes recensées. Chaque personne enregistrée sur le registre sera contactée par téléphone afin de s'assurer qu'elle est en bonne santé. En cas de non-réponse, nous préviendrons la personne désignée dans le formulaire d'inscription.

Qui sont les personnes concernées ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus.
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail.
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de la prestation de compensation, de la carte mobilité inclusion, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la Sécurité Sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

L'inscription sur ce registre repose sur une démarche volontaire, émanant de la personne concernée ou d'un tiers agissant pour son compte. Il est cependant important que les personnes fragilisées ou leur entourage se fassent connaître auprès des services municipaux en remplissant le bulletin d'inscription puis en le renvoyant ou en le déposant à la mairie :

- Par courrier : Mairie du Bugue - 1 Place de l'Hôtel de ville – 24260 LE BUGUE
- Ou l'envoyer par courriel à l'adresse : mairie@lebugue.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la mairie au : 05.53.02.75.80

Restant à votre écoute,

Le Maire du Bugue,

Serge LEONIDAS

Nota : Ce registre nominatif sera communiqué au Préfet de la Dordogne dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Vous êtes une :

- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne adulte handicapée
- Personne âgée de plus de 60 ans inapte au travail
- Tierce personne (son représentant légal, parent, voisin, médecin traitant ...)
 - Nom :
 - Prénom :
 - Qualité :
 - Coordonnées téléphoniques :

Personne concernée :

	DEMANDEUR	CONJOINT
Nom		
Nom de naissance		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

	PREMIER CONTACT	SECOND CONTACT
Nom - Prénom		
Lien de parenté (famille, voisin, ...)		
Adresse		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		

Services et/ou Personne(s) intervenant régulièrement à domicile :

	NOM	NUMERO DE TELEPHONE
Aide à domicile		
Médecin traitant		
Infirmier, Aide-soignant ...		
Autres		

Acceptez-vous qu'en cas de nécessité (absence du réseau téléphonique, conditions climatiques (ex neige) limitant les possibilités de déplacement...) vos coordonnées soient transmises au maire de la commune dont vous dépendez, afin qu'une personne puisse venir à votre rencontre pour faire un point sur votre situation ?

OUI

NON

FAIT A LE BUGUE, LE
Signature :

A compléter et à retourner ou déposer à :
Mairie du Bugue – 1 place de l'hôtel de ville – 24260 LE BUGUE

Ou par courriel : mairie@lebugue.fr